

Département des Alpes de Haute Provence
Arrondissement de Digne



*Commune
de
Moustiers-Sainte-Marie*

Séance du 31 mars 2005

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

9 – Tarifs taxe de séjour

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2003 relative aux tarifs de la taxe de séjour.

Il propose d'en supprimer et remplacer l'article 4 par :

« **article 4** : décide d'exonérer de la taxe de séjour :

- Les mineurs de moins de 13 ans
- Les personnes handicapées »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire.

Reçu en Préfecture le 14/04/05